

RENDRE LES VILLES PERMÉABLES

Une solution
pour désengorger les réseaux



**SAUVONS !
L'EAU !**

3 BONNES RAISONS

DE DÉCONNECTER LES RÉSEAUX ET DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE

● RÉDUIRE LA POLLUTION ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DES NAPPES

- **En limitant** la collecte d'eau de pluie dans les réseaux unitaires afin de réduire leurs débordements
- **En favorisant** l'infiltration pour limiter le ruissellement des polluants vers les cours d'eau

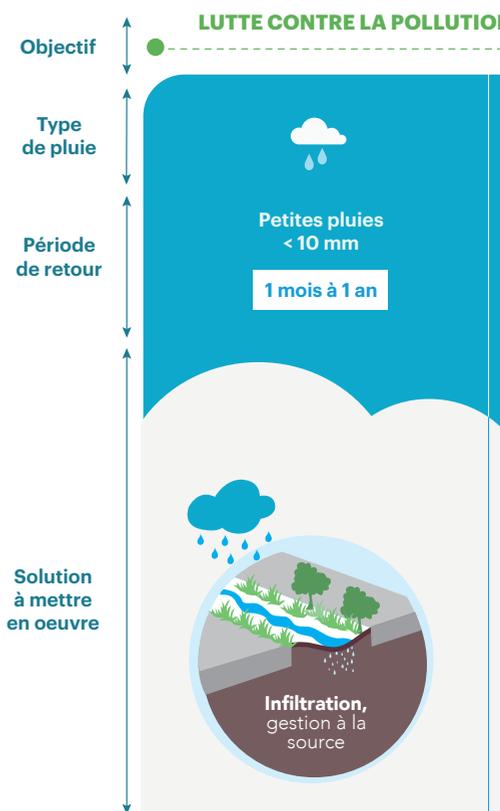
● RÉALISER DES ÉCONOMIES

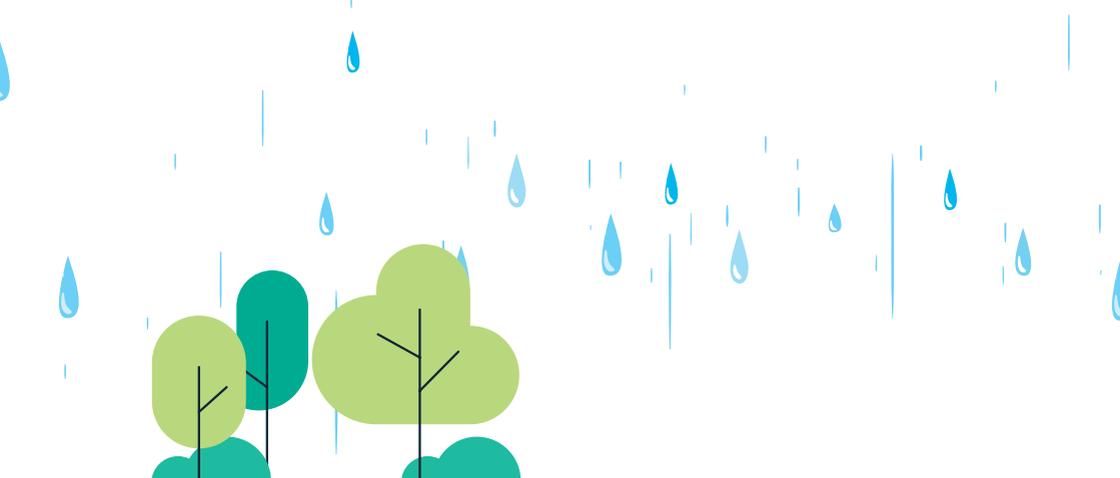
- **En gérant** l'eau en surface avec des ouvrages moins coûteux en investissement et en entretien
- **En réduisant** la taille des ouvrages d'assainissement et en traitant moins d'eau dans les stations de traitement des eaux usées

● ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **En rechargeant** les nappes par l'infiltration de l'eau de pluie
- **En réduisant** les îlots de chaleur urbains grâce à la végétalisation des zones d'infiltration pour plus d'ombrage et plus d'évapotranspiration. Ces nouveaux espaces aménagés permettent également d'améliorer le cadre de vie et favorisent la biodiversité.

L'INFILTRATION





VILLES PERMÉABLES

N, UNE SOLUTION POUR LES PETITES PLUIES

GESTION DES INONDATIONS

PRÉVENIR L'AGGRAVATION DES RISQUES D'INONDATION



Pluies moyennes
(10 à 25 mm)

1 an à 10 ans



Pluies fortes
(25 à 50 mm)

10 ans à 50 ans



Pluies extrêmes
(au-delà de 50 mm)

au-delà de 50 ans



LE SAVIEZ-VOUS ?

VOLUME D'EAUX USÉES NON TRAITÉES

rejetées au milieu naturel via les déversoirs d'orage dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

en 2020

35 millions de m³

en 2019

49 millions de m³

en 2018

62 millions de m³

CETTE ÉVOLUTION EST LE RÉSULTAT DE L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS pour une meilleure surveillance des rejets par temps de pluie et leur investissement dans les équipements.

AIDES DE L'AGENCE

L'agence de l'eau accompagne vos projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de lutter contre la pollution grâce à des ouvrages spécifiques d'infiltration : jardins de pluie, pavés drainants, tranchées drainantes, bassins d'infiltration...

● QUEL TAUX D'AIDE ?

L'agence apporte jusqu'à 50 % du coût des travaux et jusqu'à 70 % dans le cadre d'un contrat, d'un appel à projets ou de cours d'école.

● POUR QUI ?

Pour tous les maîtres d'ouvrage susceptibles de mener un projet d'aménagement urbain. Par exemple, les collectivités, les sociétés d'aménagement, les syndicats de transport, les industriels...

● COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

Connectez-vous au portail des aides de l'agence <https://aides.eaurmc.fr> ou contactez votre délégation régionale.

● Besançon :

contact.BES-TSA@eaurmc.fr
T. 04 26 22 31 00

● Lyon :

contact.DTL-TSA@eaurmc.fr
T. 04 72 76 19 00

● Marseille :

contact.MRS-TSA@eaurmc.fr
T. 04 26 22 30 00

● Montpellier :

contact.MTP-TSA@eaurmc.fr
T. 04 26 22 32 00

● Siège :

contact.siege-TSA@eaurmc.fr
T. 04 72 71 26 00